

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du
01 Mars 2022

Secrétaire de Séance : PROUTEAU James

Etaient présents : Tous les Conseillers

~~~~~

**1. Ouverture des plis à la suite à la négociation (viabilisation lotissement) :**

Bonnefoy : 194.985,80 € HT

Cadoux : 175.702,50 € HT

Roger Martin : 186.000,00 € HT

Suite aux différents critères et mémoires techniques c'est l'Entreprise Roger Martin qui a été retenue à l'unanimité.

Les travaux devront commencer début Avril avec un délai d'exécution de 10 semaines.

**2. Délibération prix de vente au m2 des terrains à lotir :**

La fourchette de prix proposés par rapport aux études s'étend de 55 € à 59 €/m2

- 55 € : 2 voix

- 57 € : 4 voix

- 58 € : 2 voix

- 59 € : 3 voix

Après délibération le conseil acte le prix à 57 €/m2.

**3. Délibération pour changement de dénomination :**

L'IAT (Indemnité d'Administration de Technicité) devient RIFSEEP (Régime Indemnitaire de fonction de Suggestion de l'Expertise de l'Engagement Professionnel).

Après délibération le conseil accepte à l'unanimité.

**4. Groupement achat SYDED :**

Après exposé par Monsieur le Maire d'un éventuel groupement de l'éclairage public avec le SYDED, incluant la maintenance préventive, curative annuelle, le conseil se donne un délai de réflexion avant une éventuelle adhésion.

Le Maire

Pascal DUGOURD